



DELIBERATION N°2024/07/MJI DU 26 JANVIER 2024 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE MDALLAH FOUNDI

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 16

De votants : 15

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 20 janvier 2024

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, SOUFFOU ABDALLAH, ABDALLAH MAMALI, AHMED SAID, VITA SOIDIKI, NOUDJOUR MADI ASSANI, MADI MARI DAROUACHI, SOILIH ANSSUMATI, SOUFFOU ZAIN-YA, ALIDINA ASSANI, ABDALLAH MAMALI, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, MADI MOITSOUMOU, MDALLAH ANLAMATI, AYOUBA ANLI

Absents :

AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALI BACARI CHARAFINA, BOURA MCOLO VITA, HEDJA KOURAICHIA, SAID MADI ZAINA, SAINDOU MOHAMADI, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSANI, SIKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINAT, MROIVILI AMINA

*Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M. ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées*

Le conseil municipal souhaite mettre en place une réfection globale des voiries communales. Ce projet sur plusieurs années permet d'intégrer un certain nombre d'opérations. Parmi elle se trouve le projet de réfection et d'aménagement de la rue Mdallah Foundi.

Cette voie aujourd'hui rend difficile le stationnement et la circulation des riverains. Il s'agit donc de pouvoir la reprendre en intégrant également une liaison carrossable avec la rue Said Papa. Ce bouclage entre les 2 rues facilitera la circulation mais permettra aussi de réaménager l'espace public avec des espaces de stationnement mais aussi de jeux. La



Commune de M'TSANGAMOUJI

commune étant également dans une projection de reconquête des espaces publics par le développement d'espace de loisirs et de sports santé.

Ce projet a fait l'objet d'étude en 2022 qui ont été réactualisée en 2024 pour obtenir un coût de travaux de 1 750 067 €.

Il est proposé de solliciter l'Etat pour une participation financière sur cette aménagement de l'espace public.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE,

1) De valider la demande de subvention auprès des services de l'Etat pour l'opération « Aménagement de la rue Mdallah Foundi » selon le plan de financement suivants :

- Etat : 1 400 053 € (80%)
- Commune : 350 014 € (20 %) dont 287 080 € de FCTVA

2) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Maire certifie que le compte rendu de séance sera affiché à la Mairie

Fait et délibéré, le 26 janvier 2024

Pour extrait conforme

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA



Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA

Date : 01/02/2024

Qualité : Maire